

Rapport d'activité



2019

✓ **Hommage à Thomas Joly**

✓ **LE PROFIL DU SYNDICAT**

6 Les missions du Syndicat

7 Les objectifs du Syndicat

8-9 Actions majeures

10 Les instances syndicales

11 Les ressources Humaines

12 Bilans Financiers

✓ **LE MILIEU NATUREL**

14-15 L'entretien

16-17 La qualité de l'eau

18-21 Renaturation de la Bievre

✓ **LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

22 Télégestion

23-24 Actions 2019

✓ **LES EAUX USEES**

26-28 Mise en conformité rejets non domestiques et domestiques

29-L'extension et l'entretien du réseau

30 -32 Actions 2019

✓ **L'AMENAGEMENT et l'URBANISME**

34 Sentiers piétons et trames vertes, acquisitions foncières

35 Le suivi des permis de construire et des procédures d'urbanisme

✓ **LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

37 Les aides aux Communes et aux Associations ,manifestations

38-41 Actions 2019

✓ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT 42-47**



Hommage à Thomas Joly

A peine élu à la Présidence du SIAVB en juin 2014, Thomas Joly avait fixé 3 objectifs majeurs pour le mandat :

- 1- **Renforcer la biodiversité de la vallée** à travers notamment la création de zones humides et la mise en place d'une politique d'acquisition d'espaces naturels en fond de vallée.
- 2- **Améliorer encore la protection de la vallée contre les risques d'inondation** par la Bièvre et ses affluents
- 3- **Renforcer la légitimité du SIAVB** dans ses rôles de gestionnaire des zones humides, des cours d'eau et de transporteur des eaux usées produites par les 200 000 habitants des communes adhérentes

L'ensemble de ces objectifs ont été atteints et, bien souvent dépassés

- ✓ **30 ha supplémentaires** ont été acquis par le Syndicat et mis à disposition du public permettant parallèlement, la création de 6 ha de zones humides
- ✓ En moins d'un mandat Thomas Joly est parvenu à créer **600 000 m3 de stockage** supplémentaire contre les inondations (soit davantage qu'entre 1982 et 2015) au travers notamment de :
 - Vidanges totales ou partielles des bassins à plan d'eau permanent, permettant à la fois de retrouver des volumes des stockage conséquents et d'obtenir des gains sensibles en matière de biodiversité
 - Conventions avec la DGA afin d'obtenir la gestion hydraulique des étangs de Saclay (360 000 m3 pour le seuil étang vieux)

Ces choix politiques et techniques ont démontré leur pertinence dès la crue de mai/juin 2016 où la vallée de la Bièvre fut la seule en Ile de France à ne subir aucun dommage lié au débordement de la rivière.

- 3) Alors que l'existence même du SIAVB fut un temps menacée par les lois MAPTAM et NOTRe, Thomas Joly a su convaincre les services de l'Etat en particulier, que la gestion hydraulique d'un cours d'eau ne pouvait dépendre de limites administratives et que seule la notion de bassins versants devait prévaloir.

Mieux, il parvint à persuader les Communautés d'Agglomération de Versailles Grand Parc et Saint Quentin en Yvelines que le SIAVB devrait être l'acteur unique de la GEMAPI pour l'ensemble de la Bièvre amont.

C'est ainsi qu'il obtint l'adhésion de Guyancourt et de Versailles pour la partie de leur bassin versant orientée vers la Bièvre. De même la gestion des rigoles du Plateau de Saclay relève désormais, sur leur majeure partie, du SIAVB.



Plantation d'un verger en mémoire au SIAVB à Verrières-le-Buisson

Bien d'autres actions auraient pu/du être citées : son rôle majeur dans l'élaboration du SAGE de la Bièvre, sa force de conviction pour permettre l'avancement des travaux hydrauliques sur le **site d'Angkor au Cambodge**, sa détermination à réduire les arrivées d'eaux sales dans le milieu naturel ...

Dernier point : Alors que Thomas Joly avait souhaité que ces objectifs, bien qu'extrêmement ambitieux, n'entraînent pas de hausses des participations des collectivités adhérentes ou de la redevance syndicale d'assainissement supérieures à l'inflation annuelle, le SIAVB est parvenu à aller bien au-delà en gelant tant le montant des contributions que le taux de la redevance à leur niveau de 2014.



Gauche à Droite : Madame Audrey Azoulay, directrice de l'UNESCO, Madame Phoeurng Sakona Ministre de la Culture, Sa Majesté Norodom Sihamoni, roi du Cambodge, Thomas Joly, Président du SIAVB lors de la remise de médaille du SAHAMETREI (Ordre du mérite Cambodgien) en 2018

Au-delà de ces différents aspects, Thomas Joly lègue à ses successeurs un syndicat en parfait état de marche, disposant d'importantes marges de manœuvres financières (le niveau des dépenses d'exploitation est largement inférieur à celui généralement constaté dans les structures équivalentes), d'un très faible endettement (la dette est même nulle sur le Budget GEMAPI) et d'une équipe d'élus et fonctionnaires aussi compétents que motivés...

Afin de présenter de manière plus exhaustive l'action de Thomas Joly, le bilan de mandat 2014-2019 est joint au rapport d'activité



Le Profil du Syndicat

Vue générale du territoire SIAVB



5 Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale et 17 communes

130 km² de bassin versant

200 000 habitants



50 kms de cours d'eau

70 kms de berges gérées

18 kms de sentiers piétons

70 ha de trames vertes

54 kms de réseau d'eaux usées

2 stations de pompage

8 dépollueurs

3 ouvrages de décantation

LES MISSIONS



L'entretien et le suivi de la qualité de la Bièvre et de ses affluents.

L'étude et la réalisation des aménagements destinés à réguler le débit de la rivière afin d'**éviter les inondations**.

Le transport des eaux usées des communes vers la station d'épuration de Valenton (système d'assainissement séparatif).

La reconquête écologique de la Bièvre et de ses affluents

La dépollution des eaux pluviales.

Le conseil et l'assistance aux collectivités adhérentes en vue d'améliorer leur réseau d'assainissement et lors de l'instruction des permis de construire (au titre de l'assainissement et de l'hydraulique).

La mise en conformité des rejets d'effluents non domestiques.

LES OBJECTIFS



Entretenir la rivière Bièvre et ses affluents dans un souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.


Améliorer la qualité écologique de la rivière pour atteindre à terme, sur l'ensemble de son cours le bon état écologique tel que défini par le Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Inciter et aider les collectivités adhérentes à réhabiliter l'ensemble de leurs réseaux d'assainissement.

Protéger efficacement la vallée contre les risques d'inondation (protection d'occurrence 20 ans).

Poursuivre les études visant à rendre leur rôle hydraulique aux aménagements anciens sur l'ensemble de la vallée .

LES ACTIONS MAJEURES



- **1946** : Création du bassin de la **Geneste**

- **1954** : Mise en place du réseau de collectes EU en **système séparatif**

- **1969-1971** : Création du bassin de **Vilgénis** à Massy

- **1975** : **Doublement du collecteur** syndical entre Jouy-en-Josas et Antony création d'antennes EU de Polytechnique, Saclay, Vallon de la Sygrie, vallon des Godets

- **1979** : Aménagement du bassin du **Loup pendu** à Bièvres

- **1980-1985** : Création ou modification bassin de retenue **Bas Prés (Jouy-en-Josas), Abbaye aux Bois (Bièvres), Damoiseaux (Bièvres-Igny), HEC aval (Jouy) , Sablons (Vauhallan)**

Création **1^{ère} tranche sentiers piétons** , acquisitions trames vertes à Massy, Verrières, Igny, Buc

- **1987** : Mise en place **dépollueur** : Bassin Damoiseaux, Ru des Gains, pose de clapets automatiques.

- **1989** : **Etude diagnostic** des réseaux EU du SIAVB

- **1991** : création du Bassin de **Vilgénis amont**

- **1992-1993** : Mise en place des 4 nouveaux **dépollueurs** Igny, Vilgénis, Val d'Albian, Buc. Réhabilitation du collecteur intercommunal suite à l'étude diagnostic. Mise en place du système de télégestion .

- **1994** : 3^{ème} tranche de

- sentiers piétons. Renforcement du collecteur intercommunal.

- Approfondissement du Bassin de la Geneste. Etude diagnostic des réseaux des communes adhérentes. Aménagement

- bassin HEC amont**

- **1997** : Signature du protocole de gestion de la Bièvre amont. Aménagement de la digue aval HEC. Mise en place **du contrat Bièvre Claire.**

- **1998** : Optimisation du système de télégestion

- **2000** : **Réouverture du bras** de la bièvre entre Verrières et Massy

LES ACTIONS MAJEURES

- **2002** : Télégestion du ru de Vauhallaan , mise en place du dépollueur à Buc
- **2005** : Doublement du collecteur EU dans la traversée de Jouy-en-Josas.
- **2006** : Création de la zone expansion de **Vauboyen**
- **2007** : Mise en service des points de mesure de débit en réseau EU. Réaménagement du bras nord de la Bièvre à Bièvres.
Démarrage de la campagne de mise en conformité des rejets non domestiques.
- **2008** : **Points de mesure de qualité des EU.** Mise en place dépollueurs à Bièvres et Massy.
Réhabilitation du lavoir d'Amblainvilliers.
Réaménagement du bassin de décantation à Jouy.

- **2009** : Restauration du **bassin de la Sauvegarde à Buc.** Mise en place dépollueur rue de Migneaux à Massy,
Lancement de **l'opération phyto bièvre** (réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans la vallée) Réhabilitation complète du bassin de la Tuilerie à Massy
- **2010** : **Diagnostic ouvrages**
- **2011** : Panneaux site classé **vallée de la Bièvre, Restauration du Moulin de Bièvres.**
- **2012** : **Doublement du collecteur intercommunal à Massy**
- **2014** : **Doublement du collecteur Polytechnique**
- **2015** : **Bassin du Val d'Enfer Renaturation du ru des Godets**
- **2017** : **Aménagement espace naturel Vilgénis**
- **2018** : **Prolongement de la réouverture de la bièvre à Massy**
- **2019** : **Dévoisement du collecteur 1200 mm à Verrières le Buisson Renaturation de la Bièvre à Bièvres et à Igny**
- **Intégration du bassin des Goachères à Massy dans la Télégestion**

LES INSTANCES SYNDICALES

Le Syndicat est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 1945. Il est administré par un comité syndical et un bureau composé d'un Président, 3 Vice-Présidents et d'assesseurs, renouvelé tous les 6 ans (les élus des collectivités adhérentes désignent leurs délégués titulaires et suppléants qui élisent le bureau du Syndicat)

Les 56
délégués au
comité
syndical en
2019

VGP

BIEVRES

**Hubert Gaud (EU
uniquement)**

Marianne Ferry
Georges Douarre
Paul Parent
Hubert Hacquard

BUC

Jean-Paul Berthelot
1^{er} Vice Président
puis Président à
partir de juillet 2019
Lorraine Weiss
Georges Dutruc
Rosset
Jean Christophe
Hilaire

JOUY EN JOSAS

Gilles Curti
Daniel Vermeire
Denise Thibault
Anne Marie
Chesnais

LOGES EN JOSAS

Sylvie Perraud
Jean Loup
Rottembourg
Isabelle
Monmousseau
Odile Conroy

TOUSSUS

Alain Guyot
Delphine Anglard
Virginie Justal
Pascal Mariel

VELIZY

Bruno Drevon
Feédéric Hucheloup
Mickael Jano
Bernard Gaulupeau

CPS

IGNY

Annie Aldebert
Christian Segers
À partir de décembre :
Francisque VIGOUROUX
Sandrine Allessandroni
Jean Francis Rimbart

MASSY

Nicolas Samsoën
3^{ème} Vice Président
Elisabeth Phlippoteau
Véronique Zeller
Michèle Freret

PALAISEAU

Mokhtar Sadjj
Véronique Ledoux
Pierre Costi
Ludivine Delanoue

SACLAY

Jean Luc Curat
Serge Fiorese
Annie Cadoret

VAUHALLAN

Jean Laurent Andréani
2^{ème} Vice Président
Bernard Cellier
Bernard Gleize
Karl Crochard

VERRIERES –LE-BUISSON

Thomas Joly Président
jusqu'en juillet 2019
François Guy Trebulle à
partir de juillet 2019
Karine Casal Dit
Esteban
Jean Paul Mordefroid

WISSOUS

Régis Champ
Jorge Oliveira Dasilva
Mattéo Grimaldi

MGP GEMAPI

CLAMART

Jean Milcos
Claude Chappey
Géraud Delorme
Fabrice Lamain

VSGP EU

Antony
Armelle
Cottenceau
Jacques Legrand
Clamart
Patrick Guimard
Rachel Adi

Au 31 décembre 2019 l'effectif du syndicat comptait **9 agents** (5 hommes et 4 femmes)

- Deux ingénieurs principaux
- Deux ingénieurs
- Un adjoint technique
- Un agent de maîtrise principal
- Un attaché principal
- Un rédacteur principal
- Un rédacteur



FORMATIONS

- Premiers secours
- Abattage et élagage
- Environnement juridique des collectivités territoriales
- Techniciens de rivières & zones humides
- Intervention en milieux confinés



BILANS FINANCIERS 2019

Budget HYDRAULIQUE (TTC)

Dépenses FONCTIONNEMENT	2 254 619 €
Recettes FONCTIONNEMENT	2 790 358 €
Résultat fonctionnement	535 739 €
Excédent 2018	0 €
Excédent de fonctionnement	535 739 €

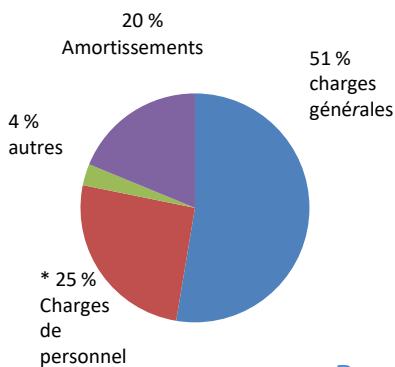
Dépenses INVESTISSEMENT	1 960 335 €
Recettes INVESTISSEMENT	1 725 736 €
Résultat investissement :	- 234 600 €
Excédent 2018 :	+ 2 124 367 €
Résultat d'investissement :	+ 1 889 767 €

Budget ASSAINISSEMENT (TTC)

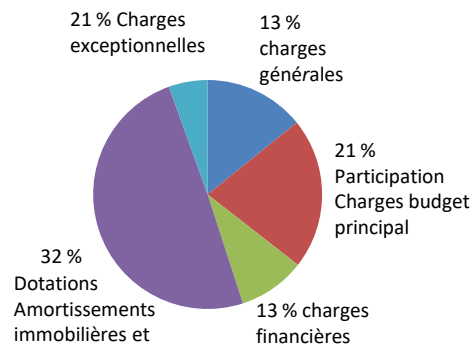
Dépenses FONCTIONNEMENT	2 758 408 €
Recettes FONCTIONNEMENT	3 549 226 €
Résultat fonctionnement	790 818 €
Excédent 2018	€
Excédent de fonctionnement	790 818 €

Dépenses INVESTISSEMENT	2 830 100 €
Recettes INVESTISSEMENT	2 522 989 €
Résultat investissement :	- 307 111 €
Excédent 2018 :	+ 3 053 906 €
Résultat d'investissement :	+ 2 746 795 €

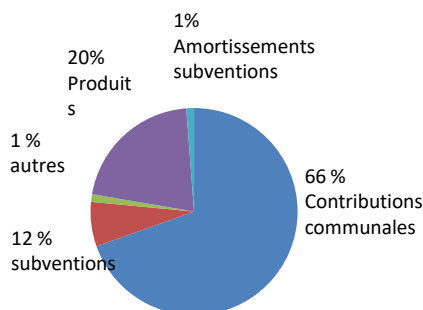
Dépenses fonctionnement Hydraulique de 2 254 619 €



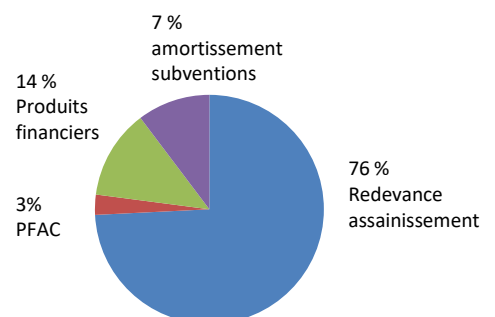
Dépenses fonctionnement Assainissement de 2 758 408 €



Recettes fonctionnement Hydraulique de 2 790 358 €



Recettes fonctionnement Assainissement de 3 549 226 €



*** A noter que les charges de personnel rapportées aux dépenses globales de fonctionnement des deux budgets représentent un ratio inférieur à 16 %**

Le Milieu naturel



Le Syndicat réalise chaque année un programme d'entretien de la Bièvre et de ses affluents portant sur les points suivants :

Fauchage des berges de la rivière 1 à 2 fois par an

Faucardage (fauchage des plantes aquatiques)

Entretien des 70 ha de trames vertes syndicales

(à contrario les bassins d'agrément qu'ils soient privés ou publics de même que les parcs traversés par les rivières hors trames vertes ne sont pas pris en charge par le SIAVB)

Entretien ouvrages

Ce marché est attribué pour 4 ans à l'entreprise SETHY pour les années 2019 à 2022 Les travaux comprennent :

- L'entretien régulier de l'ensemble des ouvrages hydrauliques (vannes, grilles, clapets, etc...) le long de la Bièvre et ses affluents
- Le nettoyage régulier de la rivière et la gestion des embâcles
- Des travaux techniques spécifiques ponctuels sur indication des agents du SIAVB qui permettent d'améliorer la gestion quotidienne de la rivière.

Entretien rivières

Pour l'année **2019** les marchés ont été attribués à l'entreprise Sauba Parc. Les curages ont concerné les barrages antipollution, les seuils ainsi que les décanteurs en amont des bassins des Bas Prés , des Damoiseaux, des Sablons

Les gardes rivières

Les deux gardes rivière du Syndicat, outre le suivi des travaux ci-dessus, assurent l'encadrement d'une équipe de deux personnes chargées d'effectuer l'entretien des ouvrages hydrauliques (nettoyage hebdomadaire des grilles et de certains points critiques) et d'exécuter divers travaux tels la pose de clôture, de mobilier urbain dans les trames vertes ainsi que leur remise en état.



Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien de la Bièvre et ses affluents

La **DIG** est une procédure qui permet au SIAVB l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt général et visant l'aménagement et la gestion de la ressource en eau sur des domaines privés.

La DIG permet d'engager des fonds publics sur des parcelles privées et de bénéficier d'une servitude de passage. Elle permet ainsi à une structure comme le SIAVB d'offrir une garantie, vis-à-vis des financeurs, du bon déroulement du programme pluriannuel d'entretien.

Pour la réalisation de l'entretien de la Bièvre et ses affluents, il est nécessaire de mettre en place ce type de procédure.



En ce qui concerne la Bièvre et ses affluents qui sont des cours d'eau non domaniaux, comme le rappelle les articles L.215-2 et L.215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus à l'entretien régulier des rives et à l'enlèvement des embâcles.

L'entretien a pour objet de maintenir un cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. De plus, dans des vallées comme la Bièvre, sujettes à de brutales variations de débit, ces opérations d'entretien sont une nécessité pour pouvoir lutter contre les inondations. Or, on constate que ces interventions ne sont plus à la portée des riverains.

L'absence de suivi entraîne la dégradation du cours d'eau et de ses abords et aboutit à long terme à la destruction du milieu et à la création de risques pour les populations riveraines.

Le défaut d'entretien des propriétaires riverains et les conséquences qui en suivent justifient pleinement la demande de déclaration d'intérêt général par le SIAVB.

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement permet au SIAVB en sa qualité de syndicat de rivière d'être habilité à bénéficier d'une D.I.G. dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement d'un cours d'eau.



QUALITÉ DES EAUX

En 2019, 6 campagnes de mesure de la qualité de la rivière ont été réalisées sur 15 stations. Le territoire de la Bièvre s'étant étendu, 5 nouvelles stations ont été analysées pour évaluer leur « état initial ». L'évaluation de la qualité des eaux de surface est réalisée selon les seuils réglementaires fixés par l'Arrêté du 25 janvier 2010 en application de la DCE et la LEMA sur des critères physico-chimiques et biologiques.

Le rapport annuel de la qualité de la Bièvre de 2019 est en cours de finalisation. Il apparaît toutefois d'après les résultats des 6 campagnes physico-chimiques une tendance à l'amélioration. La qualité de la rivière se dégrade de l'amont vers l'aval. Ce sont principalement les apports en EU qui dégradent la qualité physico-chimique. Comme pour l'année 2018, face à la sévère période d'étiage observé également cette année, la campagne de juillet est particulièrement déclassante avec des faibles taux de saturation en oxygène et des concentrations en nutriments importants.

STATION 6 - VILGENIS

RESULTATS DES ANALYSES

Paramètre	Unité	Résultats 29/04/2019	Résultats 30/07/2019	Résultats 27/08/2019	Résultats 25/09/2019	Résultats 13/11/2019	Résultats 10/12/2019
Suivi physico-chimique							
Bilan de l'oxygène							
O ₂ dissous	mg/l	10,2	8,2	9,3	9,3	10,5	11,3
Taux de saturation en O ₂	% O ₂	90,3	91,1	97,1	96,8	99,9	90,7
DBO ₅	mg/l	1,8	1,8	1	2,8	1,8	<0,50
Carbone organique dissous	mg/l	5,0	6,6	4,0	7,3	5,0	4,2
DCO	mg/l	12	14	<10	46	22	14
Azote Kjeldahl (N)	mg/l	1,0	<1,0	<1,0	1,5	1,0	2,0
Température							
Température	°C	10,5	20,3	8,5	8,9	7,1	5,9
Nutriments							
Orthophosphates (PO ₄)	mg/l	0,42	0,44	0,66	0,34	0,19	0,13
Phosphore (P)	mg/l	0,13	0,19	0,21	0,18	0,11	0,086
Ammonium (NH ₄)	mg/l	0,61	<0,02	0,04	<0,02	0,17	0,33
Nitrites (NO ₂)	mg/l	0,47	0,02	<0,02	0,02	0,13	0,17
Nitrates (NO ₃)	mg/l	11,9	3,7	2,5	3,6	7,4	9,1
Acidification							
pH	Unité pH	8,6	7,8	8	7,9	8	8,4
Salinité							
Conductivité	µS/cm	700	806	675	634	511	260
Particules en suspension							
MES	mg/l	9,7	4,4	5,7	9,1	33	11
Turbidité	NTU	4,8	3,3	4,8	3,8	>35	9,6

Interprétation selon l'arrêté du 25 janvier 2010 (modifié) relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement, à l'exception du paramètre conductivité interprété selon le référentiel SEQ-EAU v2 (qualité de l'eau par altération) à défaut de valeurs limites au sein de l'arrêté du 25 janvier 2010.

Classe d'état	Couleur
Très bon	
Bon	
Moyen	
Médiocre	
Mauvais	

Exemple de fiche station :
Station 6 - Vilgénis à Massy

Le SIAVB œuvre depuis plusieurs années à la reconquête de la qualité de l'eau et de l'habitat sur l'ensemble de la Bièvre et de ses affluents pour atteindre le « Bon Etat ». Les travaux de restauration hydromorphologique et les reconquêtes des zones humides suite aux suppressions des plans d'eau permanents montrent des améliorations ponctuelles de la qualité de l'eau notamment sur la station de Vilgénis en 2019. Ces améliorations restent toutefois fragiles et les travaux de résorption des apports polluants à la source restent prioritaires pour arriver à une amélioration durable de la qualité de la Bièvre.

OPERATION PHYT'EAU BIEVRE

Le 7 novembre 2019, s'est tenue la rencontre clôturant 10 ans d'actions du SIAVB pour réduire les usages des pesticides sur son territoire.

Le bilan annuel des pratiques est positif , il montre bien encore une réduction possible des espaces traités :
 + 2 communes en Zéro Phyto et - 3 communes utilisant des traitements de synthèse

Entretien des espaces communaux 2017



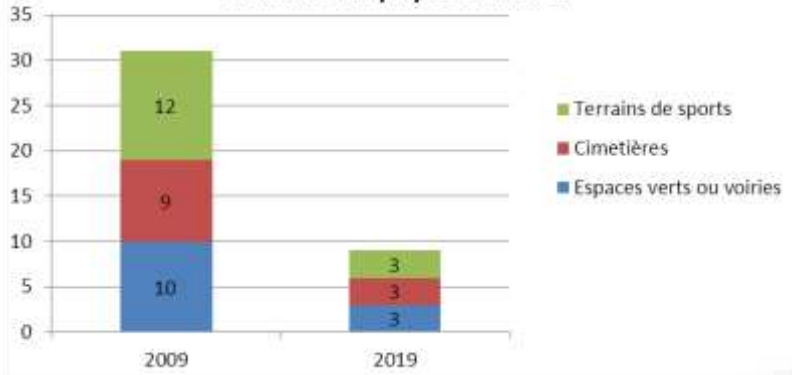
Entretien des espaces communaux 2018



BILAN 2009 – 2019 : 13 communes engagées depuis 2009

Diminution importante des communes qui traitent entre 2009 et 2019

Nombre de communes qui effectuent des traitements phytosanitaires



NOMBRE DE COMMUNES EN ZÉRO PHYTO



En 2019, de nombreuses actions de communications ont été réalisées dans le cadre de ce programme: Newsletters (en janvier et en septembre)/Matinée d'échange avec les services technique sur la gestion des cimetières sans pesticides (en juin) / les plaquettes de sensibilisations (pour les copropriétés et pour les scolaires)/ Plaquette bilan 2009-2019. *(Documents disponibles sur simple demande)*



RENATURATION DE LA BIEVRE

Depuis plusieurs années, le SIAVB travaille à la reconquête écologique de la Bièvre et de ses affluents. Celle-ci consiste à rendre aux cours d'eau leur caractère naturel afin de répondre aux exigences réglementaires, de favoriser la biodiversité et le développement de la vie aquatique et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la vallée. Dans ce contexte, le SIAVB a notamment réalisé un **plan de protection et de restauration de la Bièvre** en 2016-2017 pour définir et hiérarchiser l'ensemble des actions de renaturation à mener sur les cours d'eau de la haute vallée. Le tableau suivant présente l'avancement des opérations de renaturation du syndicat.

Projet	Etudes	Instruction réglementaire	Travaux
Le ru des Godets à Verrières le Buisson	2008 - 2013	2012 - 2013	2014 - 2015
Prolongement de la réouverture de la Bièvre à Massy	2013 - 2014	2015-2017	2017-2018
La Bièvre à Bièvres - Igny	2015 - 2016	2017-2018	2018-2019
La Bièvre à Jouy	2015 - 2016	Dossier déposé en 2018 Enquête publique en cours	2020
Le ru de Vauhallan	Lancées en 2016 PRO lancé en 2019		
La Bièvre entre la rue du Moulin à Igny et les étangs de Vilgénis à Massy	Lancées en 2017 PRO lancé en 2019		
La Bièvre sur le secteur des Bas Prés	Lancées en 2018		
Suppression du seuil de Récamier à Bièvres	Lancées en 2018		
La Bièvre à Buc et aux Loges en Josas	Lancées en 2019		
La Bièvre à Bièvres	Lancées en 2019		
La Bièvre de sa source jusqu'à l'étang de la Geneste	2020		



RENATURATION DE LA BIEVRE

L'année 2019 a été marquée par les travaux de renaturation de la Bièvre à Igny et Bièvres. Après plusieurs années d'études et de procédures réglementaires la Bièvre méandre de nouveau dans son lit. Avec la suppression des obstacles, les poissons peuvent circuler d'amont en aval. Et une biodiversité adaptée se développe sur les berges en pente douce et sur les zones humides reconnectées au cours d'eau. En outre, le volume de stockage contre les inondations a été accru.

Avant



Après



Diagnostic écologique et définition du plan de gestion sur la zone humide sud de l'étang vieux de Saclay



Les étangs de Saclay en tête du ru de Vauhallan présentent un enjeu majeur dans la préservation de la biodiversité sur le plateau de Saclay. Sur la partie sud de l'étang vieux qui représente environ 9 ha, le comité consultatif qui est en charge du suivi de la réserve signale une dégradation de la zone humide.

L'étude a été réalisée en plusieurs étapes :

- **Etape 1** : Mise en place du protocole de suivi et réalisation de relevés topographiques (en 2018)
- **Etape 2** : Diagnostic écologique : inventaires faunes/flores (en 2018 et 2019)
- **Etape 3** : Définition du plan de gestion et des modalités d'entretien et de suivi écologique du site (en 2019)
- **Etape 4** : Réalisation du rapport de synthèse du diagnostic écologique / du plan de gestion et réalisation des illustrations et de la cartographie associée (en 2019)
- **Etape 5** : Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises DCE pour permettre la réalisation des premiers travaux de réhabilitation de l'étang vieux (en 2019)

Groupe		Niveau d'enjeu	Espèces/habitats concernées
Habitats		Fort	Végétations annuelles nitrophiles des rives exondées
Flore		Fort	Potentille couchée Menthe pouliot
Avifaune		Fort	Bruant des roseaux
Mammifères		Fort	Campagnol amphibie
Insectes	Orthoptères	Fort	Criquet des roseaux
	Lépidoptères	Moyen	Thécla du prunier
	Odonates	Moyen	Leste verdoyant Agrion délicat
	Coléoptères	Moyen	<i>Panagaeus cruxmajor</i> <i>Synuchus vivalis</i>
Amphibiens		Moyen	Rainette verte Triton ponctué
Reptiles		Faible	Couleuvre helvétique Lézard des murailles
Mollusque		Négligeable	-

Adrien TE2 - Gestion différenciée des milieux héliophytes

Objectifs de l'action :
 - Maintenir les milieux héliophytes
 - Réhabilitation de la fonction épuratoire des eaux
 - Protection des espèces patrimoniales et protégées
 - Assurer l'entretien des espaces naturels et de la flore

Phytosociologie :
 - Milieux de milieux héliophytes (MOTULF, 2016)

Description de l'action :
 - Objectif : créer un habitat épuratoire pour les 2 à 3 ans, les bords, en association des zones humides (par rotation)
 - Hauteur de coupe : 10 cm à septembre à novembre - effectuer des rotations après les saibours
 - Caractéristiques de l'opération : en fonction de la dynamique de la végétation (indiquer des lignes rouges)
 - Références :
 - Réaliser une coupe de 10 cm toutes les 2 à 3 ans selon les dynamiques de saibours. Lors des travaux, les milieux sont coupés à ras de sol à l'aide d'une débroussailluse à lame ou à disque et les résidus de coupe seront brûlés hors du site dans des déchèrges agréées. Pour un entretien à rotation biologique, chaque coupe ne doit pas être l'objet de plus d'un flocage tous les 3 ans.
 - Les actions doivent être mises en œuvre une gestion douce en période favorable (juin à l'automne) par un matériel adapté afin de respecter l'habitat et les espèces.

Caractéristiques techniques et réglementaires :
 - L'opération se fera en phase d'une convention de gestion avec les propriétaires et exploitants et permettra d'être financée par le budget de l'assainissement des communes de la vallée de la Bièvre.

Estimation financière par poste :

Poste de travaux	Prix unitaire (HT)
Travaux de coupe de 10 cm toutes les 2 à 3 ans sur une surface comprise entre 100 et 1000 m ² sur 1 hectare	1,7
Entretien biologique pour une surface comprise entre 100 et 1000 m ² sur 1 hectare	1,5
Travaux pour intervention dans une zone en eau (m ²)	1

Mobilisation de Financement :
 - ARS (jusqu'à 40 %)
 - Commune (jusqu'à 20 %)
 - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (jusqu'à 20 %)
 - Département (jusqu'à 10 %)
 - Région (jusqu'à 10 %)
 - État (jusqu'à 10 %)
 - Autres (jusqu'à 10 %)

Maitre d'ouvrage : SAIS
Partenaires techniques : ARS, Association Naturelle, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

Exemple de rendu d'une « fiche action »

Tableau de synthèse des enjeux écologiques de la zone sud

Diagnostic écologique post travaux de renaturation

Dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et de la loi sur l'Eau, le SIAVB a mené différentes actions de renaturation de la Bièvre et de ses affluents. Conscient que ces opérations apportent une réelle plus-value écologique, le SIAVB souhaite mesurer les effets de ces travaux sur les milieux naturels, la faune et la flore à travers la mise en œuvre d'un suivi écologique. **Les objectifs de ce suivi sont d'analyser l'état des lieux « post travaux » et de proposer des actions de gestion visant à améliorer les capacités d'accueil des sites renaturés vis-à-vis de la flore et de la faune.**

Les prospections de terrains réalisées en 2018 et 2019 ont été menées sur 3 sites : bassin de Vilgénis amont à Massy (plan d'eau permanent supprimé en 2017), retenue du Val d'Enfer à Jouy-en-Josas (créée en 2015) et le long ru de Vauhallan (inventaires pour dossier réglementaire) sur les communes de Saclay, Vauhallan, Igny et Verrières-le-Buisson. **Les rapports ont été finalisés en 2019.**

Extrait du rapport final : Enjeux écologiques et préconisations sur le site de Vilgénis amont



Aire d'étude immédiate

Habitats

- Cariçaies
- Communautés des vases fluviatiles
- Frênaie-Erabièrre
- Ruisseau permanent
- Saulaie basse alluviale
- Typhaie
- Voile des cours d'eau

Niveau d'enjeu actuel par groupe		
Groupe	Niveau d'enjeu	
Insectes	Odonates	Faible
	Orthoptères	Faible
	Lépidoptères	Faible
Amphibiens	Faible	
Reptiles	Faible	
Mammifères	Faible	
Végétation	Flore	Moyen
	Habitats	Fort
Avifaune	Nicheuse	Fort

- Maintenir les cariçaies avec du fauchage tardif
Favoriser une haute strate herbacée
- Maintenir la fluctuation du niveau d'eau (exondation tardi-estivale) pour maintenir les communautés des vases fluviatiles
- Eviter la fermeture des bassins par les héliophytes (enrichissement du sol par la matière organique morte) – curer et retirer la végétation morte et retirer quelques héliophytes
- Frênaie-Erabièrre
Réaliser des coupes d'éclaircissement pour agrandir les prairies humides
- Ruisseau permanent
- Voile des cours d'eau
- Saulaie basse alluviale
Réaliser des coupes d'éclaircissement pour agrandir les prairies humides
- Maintenir la typhaie et procéder à quelques ouvertures
- Renaturer les berges bétonnées (mettre en place des ceintures de végétation humides (héliophytes)
- Gérer les espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, Laurier-cerise, Vergerette du Canada).

TÉLÉGESTION

Suite à la crue de 1982 qui a causé de nombreux dégâts dans la vallée, le syndicat s'est équipé, depuis 1993, d'un système informatisé de régulation de la Bièvre. Ce système repose sur plusieurs bassins de rétention pour lesquels l'ouverture des vannes de sortie est commandée par la capacité hydraulique maximum du bief aval. L'installation est composée de mesures de débit et de niveau et de commandes à distance pour ces différents moteurs. La commande centralisée est située au siège du syndicat à Verrières-le-Buisson.

Par ailleurs, cette architecture comprend également plusieurs mesures de débit installées sur le réseau de transport d'eaux usées du syndicat.

Le SIAVB a renouvelé en 2018 le contrat de maintenance et d'exploitation du système de télégestion de la Bièvre pour une durée de 5ans (2018-2022). Au delà de la maintenance classique du système, ce contrat aura pour objectifs :

- Intégration des nouveaux sites dans le système de télégestion : **en 2019** : bassin des Goachères et l'automatisation des Bassins Moulin Renard Val d'or sur Guyancourt
- de développer de nouvelles visualisations du logiciel ;
- d'accompagner le SIAVB lors des projets en lien avec le système de régulation ;
- de développer des outils de prévention des crues (visualisation simplifiée de l'état hydraulique des cours d'eau en accès libre sur le site internet du SIAVB - création d'un système d'alerte des riverains population (mise en place 2020)
- de développer des outils de prévision des crues (prévision des débits à l'aide de simulation hydrauliques et de prévisions météorologiques).

En 2019, le SIAVB a intégré la bassin des Goachères à Massy dans le système de télégestion et motorisé la seconde vanne de l'Etang de la Geneste pour mieux répartir les flux et faciliter les opérations de maintenance



Travaux sur le Plateau de Saclay

Le ru de Vauhallan est un affluent rive droite de la Bièvre à Verrières le Buisson qui prend sa source au niveau de l'Étang Neuf de Saclay alimenté par deux rigoles du plateau de Saclay et l'Étang Vieux de Saclay lui-même alimenté par d'autres rigoles. Le débit du ru de Vauhallan est aujourd'hui régulé par le système de télégestion du SIAVB par stockage dans l'Étang Neuf à Saclay et dans le bassin des Sablons à Vauhallan. Cette régulation automatisée permet de limiter les risques d'inondation des centres villes de Vauhallan et d'Igny.

Afin d'améliorer la protection contre les inondations, le SIAVB travaille en collaboration avec la Direction Générale de l'Armement – Essais Propulseurs (DGA Ep) propriétaire des Etangs de Saclay sur deux projets :

- **la mise en place d'une vanne télégérée sur l'étang Vieux** : après une étude menée en 2017-2018, les travaux seront effectués en 2020 ;
- **l'augmentation de la section de restitution de l'étang Neuf** (il a été constaté que le bassin ne se vidait pas assez rapidement après une pluie intense, ce qui pose un problème en cas de deux pluies consécutives). Les travaux sont en cours de préparation et se dérouleront à partir d'avril 2020.



Étude hydraulique du bassin versant amont du ru de Saint Marc (2018-2020) : cette étude a permis de préciser la délimitation des bassins de collecte et leurs caractéristiques, le cheminement des écoulements, les bassins de rétention et d'analyser le fonctionnement hydraulique du secteur. En 2020, il sera proposé des pistes d'optimisation avec notamment la **remise en état de fonctionnement de l'ouvrage de régulation de l'étang du Pré-Clos**.

Régulation du ru des Gains à Massy

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Massy préconise la prise en charge d'une régulation des bassins de la ville par le SIAVB en vue de limiter les apports à la Bièvre en période pluvieuse et d'en limiter les risques de débordement.



Dans ce contexte, le SIAVB a effectué en 2018-2019 des travaux de mise en place d'une vanne motorisée et télégérée sur le bassin des Goachères et a réduit la ligne d'eau du bassin d'environ 30cm afin de gagner du volume de stockage.



Une étude projet a également été effectuée en 2019 pour définir précisément les travaux à effectuer pour améliorer l'alimentation du bassin (prévus pour 2020).

En complément, une étude d'aménagement écologique du bassin de Cora a été menée entre 2017 et 2019 et a défini les axes d'aménagement suivants :

- vidange du bassin ;
- restauration écologique du ru des Gains ;
- gestion des débits aval par l'installation d'une vanne motorisée et télégérée ;
- aménagement du fond de bassin avec différents niveaux d'inondabilité (zone humide, prairie inondable, équipements publics inondables).

Ce projet qui se coordonne avec le réaménagement de l'avenue de l'Europe (piloté par la ville de Massy et Paris Sud Aménagement) se poursuivra en 2020 avec le lancement des études de projet et des procédures réglementaires.

PLAN MASSE DES AMÉNAGEMENTS



Les Eaux Usées



MISE EN CONFORMITÉ REJETS NON DOMESTIQUES ET DOMESTIQUES

Le suivi qualitatif interannuel de la Bièvre et de ses affluents sur le bassin hydrographique Bièvre amont révèle des pollutions récurrentes en matières organiques et oxydables, azote, phosphore et métaux piégés dans les sédiments.

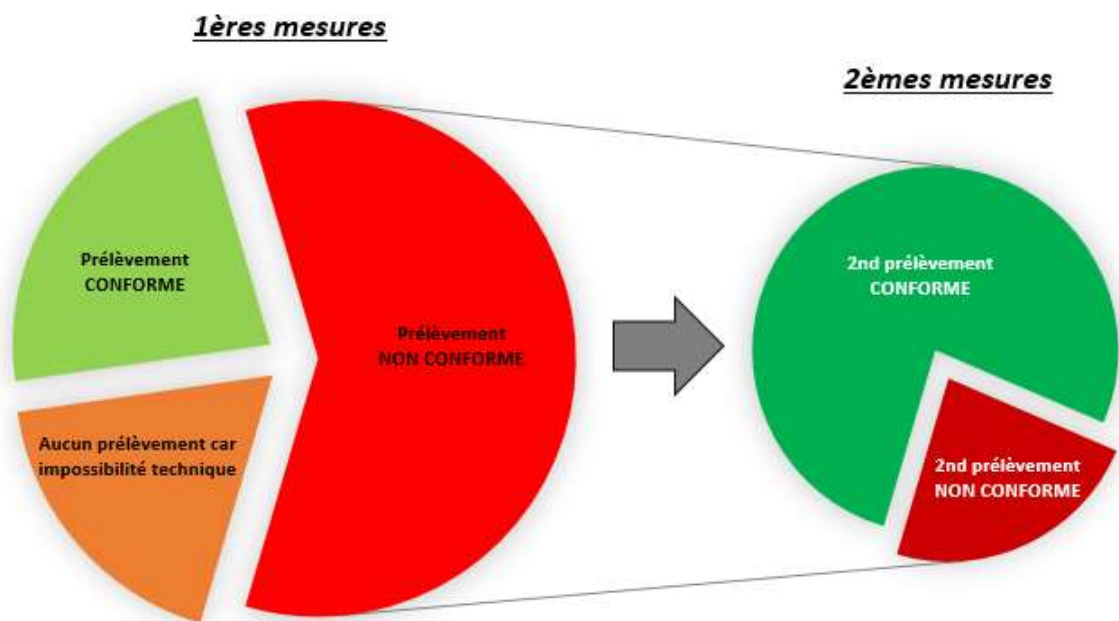
L'origine de ces polluants est double :

- Activités économiques (commerces, artisanat et industrie)
- Mauvais raccordements des particuliers.

La limitation voire l'élimination de ces apports est l'objectif visé par le SIAVB. Pour ce faire, trois marchés ont été lancés depuis 2007 :

- **Etude de maîtrise et mise conformité des rejets non domestiques**
- **Etude et mise en conformité des rejets domestiques**
- **Contrôles inopinés de la qualité des effluents**

BILAN DES CONTRÔLES INOPINÉS 2019



MISE EN CONFORMITÉ REJETS NON DOMESTIQUES ET DOMESTIQUES

Rejets non-domestiques

- Un nombre important de sites diagnostiqués comme non conformes n'entreprennent pas la démarche de mise en conformité ;
- Un **territoire très dense et hétérogène** en sites industriels de tous types et de toutes tailles (de la boulangerie, aux industries) ;

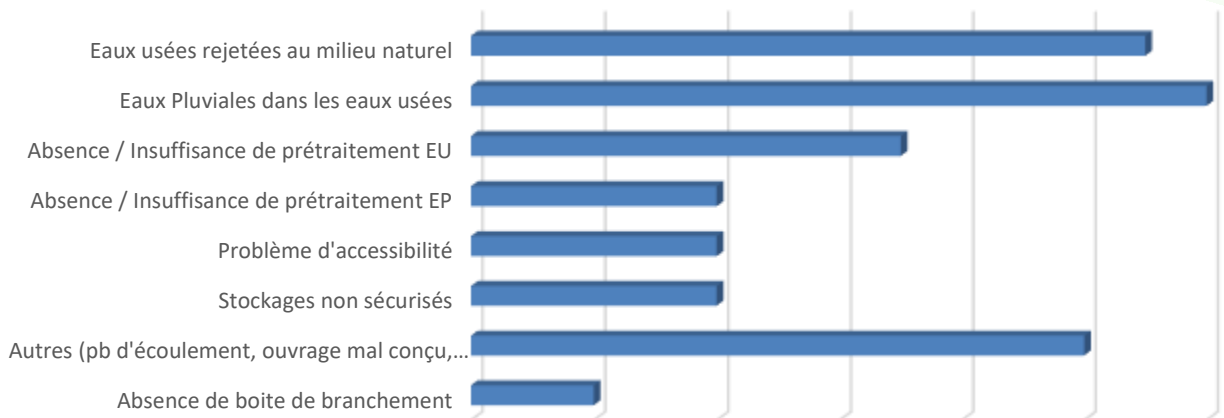
➔ Pour avoir une connaissance plus fine du bassin versant, une **étude de recensement des activités** économiques a été lancée en 2019

Contrôles réalisés en 2019

Contrôle Initiaux		Contre-Visites	
28		8	
Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux
5	23	4	4

⇒ Le temps moyen entre la Visite Initiale et la mise en conformité : 5 ans 1/2.

Causes de non-conformité avant mise aux normes



MISE EN CONFORMITÉ REJETS NON DOMESTIQUES ET DOMESTIQUES

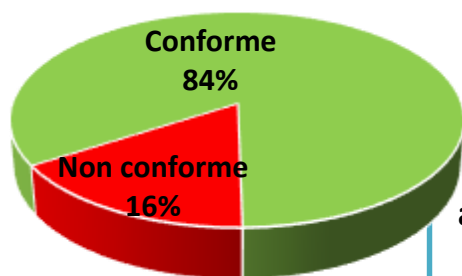
Rejets domestiques

Contrôles réalisés en 2019

Contrôle Initiaux		Contre-Visites	
229		45	
Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux
190	39	28	17

BILAN DES CONFORMITÉS

2387 contrôles effectués depuis le début de l'action



L'action menée par le SIAVB auprès des particuliers a permis de mettre en conformité 211 branchements domestiques représentant près de 3400 équivalents habitants

Zoom sur un motif de Non-conformité : Eaux Usées au milieu naturel

près de **40%** des riverains contrôlés non-conformes rejettent des **Eaux Usées** dans le milieu naturel



Communes	Total NC (nbre)	EU -> EP	
		nbre	%
Antony	5	2	40%
Bièvres	14	3	21,43%
Buc	4	2	50%
Igny	34	11	32,35%
Jouy en Josas	37	15	40,54%
Les Loges en Josas	8	2	25%
Palaiseau	10	4	40%
Massy	10	5	50%
Vauhallan	3	0	0%
Verrières le Buisson	48	32	66,67%

EXTENSION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le SIAVB a créé depuis **1945** un **réseau intercommunal** d'une longueur de **54 kms** recueillant les eaux usées des 14 communes syndiquées.

Ces émissaires font l'objet d'un entretien rigoureux, caractérisé par des **inspections régulières**.

Cette politique de prévention se traduit par un très faible taux d'incidents (bouchage, débordement) et limite les interventions curatives.



Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

La **PFAC**, mise en place par la Loi de finance rectificative du 14 mars 2012 et mise en œuvre par délibération des conseils municipaux et du comité syndical, est destinée à financer l'assainissement collectif.

Elle est applicable aux travaux engendrant une augmentation de la surface de plancher susceptible de générer des eaux usées supplémentaires. Elle est calculée par application d'une valeur de base sur une surface de plancher.

En 2019, le taux de la redevance syndicale d'assainissement payée par l'utilisateur sur sa facture d'eau était de : 0,3203 € / m³ (inchangé depuis 2015)

Les collecteurs et antennes d'assainissement du SIAVB empruntent tout type de zones : voirie, sentiers, terrains de fond de vallée. Les tampons des regards de visite présentent, du fait de leur âge et des sollicitations liées à leur emplacement, des désordres plus ou moins graves.

Afin d'assurer l'entretien de l'ensemble de son réseau en toute sécurité, le SIAVB a prévu le remplacement d'une soixantaine de tampons pouvant présenter un danger ou étant trop vétustes



Pour l'année 2019, le taux de la PFAC s'établissait à 12,86 € / m² de Surface de plancher

Dévoisement des réseaux d'assainissement

Historiquement, les réseaux intercommunaux de transport des eaux usées du SIAVB ont été installés en fond de vallée à proximité directe des cours d'eau. En effet, cette solution technique permet depuis 70 ans un transport gravitaire des effluents. Mais, cette proximité entre les réseaux du SIAVB et les cours d'eau cause des problèmes de qualité de l'eau et empêche la restauration écologique de ces derniers.

Pour répondre aux objectifs de bon état de la Bièvre et de ses affluents (qualité de l'eau, hydromorphologie) et dans le cadre du SAGE de la Bièvre, le SIAVB mène donc des actions de dévoiement de réseaux.

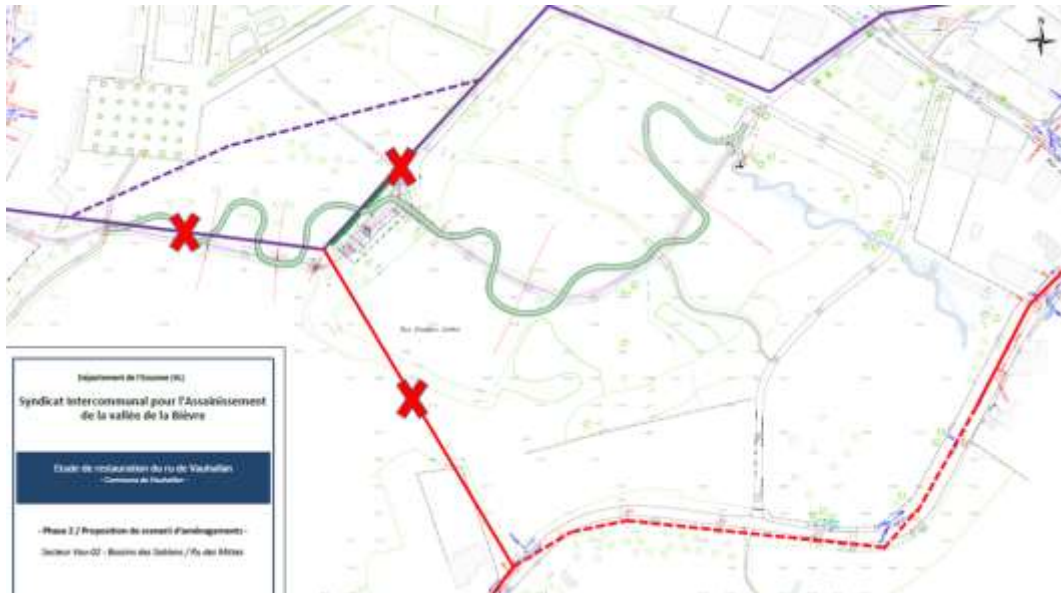
Une première opération de dévoiement s'est déroulée en 2019 sur le secteur dit «SIAVB » (à proximité des locaux du syndicat). Cette opération a consisté à la mise en place d'un collecteur de diamètre 1200mm (en rouge sur le plan) en remplacement de deux collecteurs en mauvais état et à proximité de la rivière (en vert).



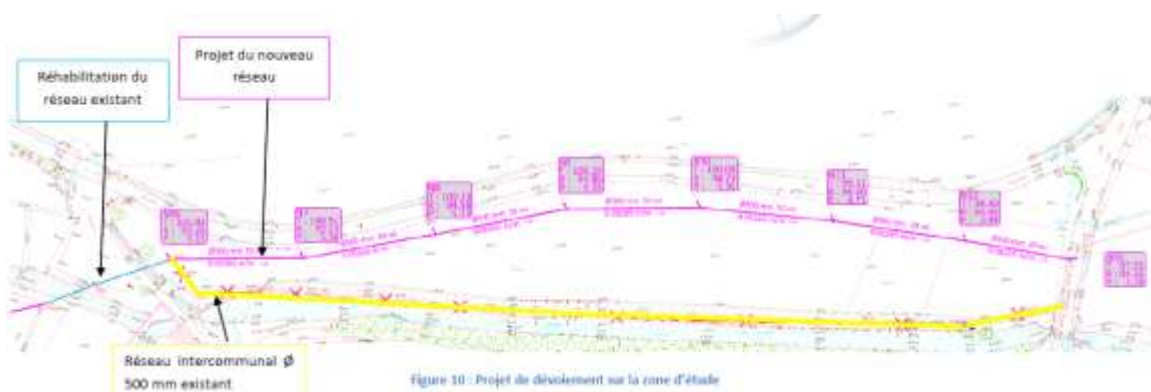
Dévoisement des réseaux d'assainissement

Deux autres opérations de dévoiement ont été préparées en 2019 pour lesquelles les travaux débuteront en avril 2020.

- le dévoiement du collecteur D400 au niveau du bassin des Sablons à Vauhallan afin de permettre la renaturation du ru de Vauhallan en projet



- le dévoiement du collecteur D500 au Loges en Josas qui longe la Bièvre à proximité du haras de Vauptain.



Enfin, deux missions de maîtrise d'œuvre ont été lancées fin 2019 pour des dévoiements au golf de Verrières le Buisson et au niveau de la prairie d'Amblainvilliers à Igny

Schéma directeur d'assainissement « transport » des réseaux intercommunaux du SIAVB

Le SIAVB a en charge la collecte et le transport des eaux usées des collecteurs communaux jusqu'aux collecteurs du SIAAP à Antony, lesquels les acheminent vers la station d'épuration de Seine Amont à Valenton. Afin de s'assurer du bon état de son patrimoine, le SIAVB réalise chaque année des diagnostics de ses collecteurs qui entraînent la plupart du temps des travaux de réhabilitation plus ou moins importants.

Le SIAVB a lancé en 2018 un diagnostic global de ses réseaux pour définir ses interventions à venir à travers un **schéma directeur d'assainissement « transport »**. L'objectif de cette étude est d'avoir une connaissance précise du réseau intercommunal, de son état et de son fonctionnement pour établir un programme d'actions hiérarchisées. **En 2019, l'ensemble du réseau du SIAVB a fait l'objet d'un levé topographique et les antennes intercommunales ont été inspectées.** En 2020, les inspections télévisées se poursuivront.

Réhabilitation de réseaux

En 2019, le SIAVB a mené **plusieurs opérations de réhabilitation** sur ses ouvrages d'assainissement :

- chemisage continu de 50ml route de Saclay à Vauhalla (D300mm) afin de restituer les caractéristiques structurelles et fonctionnelles de cet ouvrage.
- réhabilitation de la chambre à sable Pajeaud, ouvrage marquant la limite d'intervention SIAVB/SIAAP à Antony : reprise du plancher haut en béton, remplacement de la serrurerie et traitement des trois portes à flots.

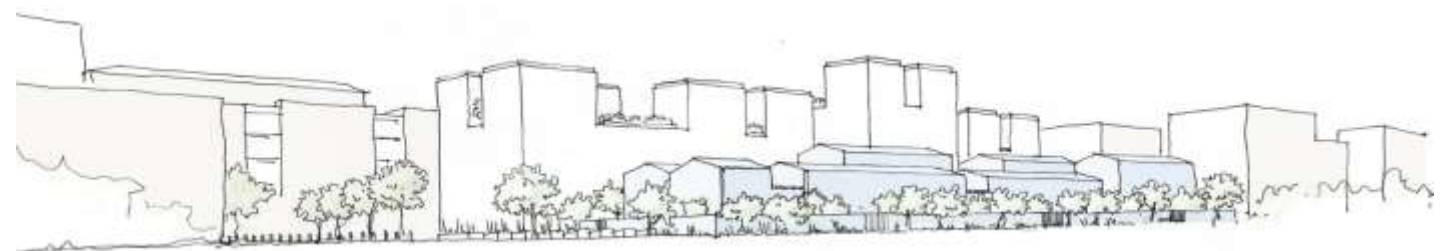


Installation d'une gaine lors d'un chemisage



Chambre à sable Pajeaud

L'aménagement et l'urbanisme



ACQUISITIONS FONCIERES

Dans l'objectif de protéger et de reconquérir le milieu naturel en lien avec la Bièvre et ses affluents, le SIAVB mène une démarche d'acquisition foncière de terrains à proximité des cours d'eau.

Plusieurs hectares de zones humides ont fait l'objet d'une acquisition par le SIAVB notamment au Loges-en-Josas et à Massy.

Ces parcelles pourront ainsi faire l'objet d'un projet de renaturation et surtout d'une gestion adaptée du milieu naturel.



SENTIERS PIETONS ET TRAMES VERTES

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) a créé au fil des années un sentier piéton longeant la Bièvre et une partie des affluents. Ce chemin se déroule sur 18 km sur l'ensemble du territoire syndical.

La forte fréquentation des sentiers de promenade entraîne leur usure. La reprise de certaine portion est indispensable.

SUIVI DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le SIAVB a été sollicité sur **227 dossiers** de Permis de construire au cours de l'exercice 2019.

Outre le calcul de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, le Syndicat informe les services instructeurs des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le **raccordement aux EP/EU et rappelle les prescriptions hydrauliques** applicables pour toute urbanisation sur le bassin versant de la Bièvre.



Bièvres	14
Buc	14
igny	39
Jouy	19
Les Loges	2
Massy	34
Palaiseau	25
Saclay	8
Toussus	2
Vauhallan	6
Verrières	42
Wissous	22

SUIVI DES PROCEDURES D'URBANISME

Le SIAVB demande systématiquement à être consulté lors des procédures d'approbation ou de révision des **PLU et des ZAC**. A ce titre il est représenté aux réunions des Personnes Publiques et Associées et fait part de ses avis techniques :

Régulation et qualité des eaux pluviales

Capacité des collecteurs

Zonage d'assainissement collectif et non collectif..



DICT

Depuis 1995, avant tout travaux à proximité de réseaux enterrés, il est nécessaire de procéder à des déclarations de travaux (DT et à des DICT (**déclaration d'intention de commencement de travaux**). Suite à différents accidents graves survenus sur des chantiers de travaux publics, la réglementation a évolué. De nouvelles obligations incombent aux exploitants de réseaux, aux collectivités territoriales et aux exécutants de travaux. Un service a été mis en place par l'Etat (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

Pour ce qui concerne les collectivités, cela se traduit par des obligations :

- Enregistrer les réseaux sur le téléservice.
 - Fournir des plans le plus précis possibles, géoréférencés, aux demandeurs (à défaut de plans précis, la collectivité sera tenue de piqueter ses réseaux au moment de l'intervention.
 - Informer le téléservice des abandons de réseaux ou des nouvelles créations (avec plans géoréférencés)
 - améliorer la qualité de la cartographie en intégrant les résultats des investigations complémentaires
 - établir un constat contradictoire lors d'endommagement de réseau
 - mettre à disposition des responsables et exécutants de travaux un ordinateur en libre service pour qu'ils puissent remplir leurs obligations réglementaires.
- informer les administrés sur leurs obligations réglementaires en matière de déclaration de travaux
- répondre aux DT ou DICT dans le délai imparti.

Communication & sensibilisation



Sensibilisation auprès des écoles

Le SIAVB a reçu des classes d'élèves du primaire au secondaire, désireux selon les classes de connaître la flore de la vallée, le fonctionnement des dépollueurs ou le système de lutte contre les inondations. Le Syndicat s'est par ailleurs rapproché de certains conseils Municipaux des enfants.



Les aides et participations

Les services techniques du SIAVB ont assuré diverses maîtrises d'oeuvre pour le compte des communes adhérentes (dossier d'inscription, études diagnostics, schéma directeur, dossier de marché, assistance au maître d'ouvrage, suivi de travaux). Présence aux réunions de quartier. Participation aux journées de l'environnement, intervention à la journée des assises de l'eau.



Les aides aux Associations

Le SIAVB a soutenu financièrement certaines manifestations emblématiques de la vallée :

- Marche de la Bièvre
- Trail de Jouy-en-Josas
- Castor fou Vauhallaan
- Course Trait d'Union Verrières-le-Buisson
- * La Trifouillette Igny



Cette année encore, le Syndicat a eu le plaisir d'accueillir de nombreuses délégations particulièrement intéressées par le système de télégestion de la Bièvre ainsi que par la politique de mise en valeur des bassins de retenue et de la rivière initiée par le SIAVB.

Programme Phyt'eau Bièvre :

En 2019, dans le cadre de l'opération Phyt'eau Bièvre, le SIAVB a réalisé plusieurs documents qui restent à la disposition des communes sur le territoire :

- Une plaquette à destination des copropriétés



- Une plaquette à destination des scolaires



Une affiche pour valoriser les actions communales



Documents disponibles sur simple demande)

Ici commence la Bièvre

Dans l'objectif de sensibiliser les riverains à la qualité de l'eau de la Bièvre et de limiter les rejets polluants dans la rivière, le SIAVB a créé en 2019 deux types de signalétique à positionner sur les avaloirs d'eaux pluviales des centres villes :

- des plaques sur pierre émaillée à incruster sur le sol ;
- des pochoirs à peindre.



Une centaine de plaques ont donc été posées en 2019 dans toute la vallée ainsi que de nombreux pochoirs.



ANGKOR



Le **SIAVB** a été contacté en **2010** par l'**UNESCO** afin d'envisager la mise en place d'un système de télégestion de la rivière **SIEM REAP** à **ANGKOR** sur le modèle de celui de la rivière « **La Bièvre** ».

Une première étude lancée dès **2011**, a conclu à la faisabilité d'un tel projet.

Parallèlement, l'Autorité **APSARA**, sous la conduite de son Directeur Général Adjoint, le **Docteur HANG PÉOU**, a engagé d'importants travaux de mise en eau d'ouvrages créés, pour l'essentiel, entre le **8^{ème}** et le **10^{ème}** siècle.

Ainsi, ont été remis en service le Barray occidental (+ de 40 millions de m³), le Barray nord (+ 3,6 millions de m³), les douves d'**Angkor THOM** et d'**Angkor VAT** (3 millions de m³).



Douves d'Angkor



Barray occidental



ANGKOR

2019 a été marquée par :

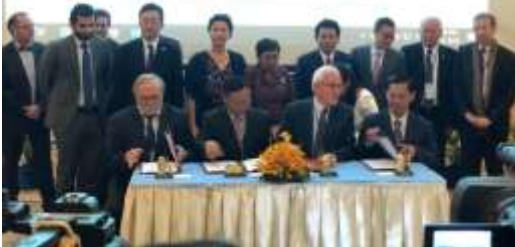
- Le démarrage d'une étude hydrogéologique confiée au bureau d'étude Hydratec : ses conclusions seront rendues fin 2020.
- La réhabilitation complète du barrage dit du Ta Som : cette opération entièrement financée par les autorités cambodgiennes a permis notamment de motoriser l'ensemble des vannes du site.

Cet ouvrage, en permettant de renvoyer les flux sur l'un ou l'autre des bassins versants et « barraïs », constitue le « nœud » du système hydraulique Angkorien.

Lors du CIC de décembre 2019, le Syndicat a été mis à l'honneur devant la communauté internationale à travers une rétrospective des actions menées depuis le démarrage de l'opération en 2011 et une nouvelle convention de coopération a été signée pour les 4 années à venir entre l'Autorité pour la Protection du Site et de l'Aménagement de la région d'Angkor, le Ministère de la culture Cambodgien, l'Association pour la Cité Hydraulique d'Angkor et le SIAVB.

Pour mémoire la participation financière du Syndicat au titre de cette opération de coopération décentralisée s'élève à 23 000 € / an.

**Signature convention avec le
Ministre de la culture
Cambodgien**



Barrage de Ta Som



**Plantations en mémoire de
Thomas Joly**

Le prix et la qualité du service assainissement



INDICATEURS TECHNIQUES

Le Réseau Intercommunal d'une longueur de 53,86 km est constitué comme suit :

Collecteur principal	14.44
Doublement du collecteur	11.55
Antenne des Godets	1.50
Antenne de Saclay/Vauhallan/Igny	6.16
Antenne de Polytechnique/Vauhallan/Igny	3.84
Antenne Sygrie	2,18
Antenne des Vaupéroux	0.38
Antenne du Val D'Albian	0.85
Antenne de Jouy en Josas	0.60
Antenne de Toussus le Noble	2.44
Antenne de la Cour Roland	1.75
Antenne Polytechnique	1,3
Antenne des Loges en Josas	0,66
Antenne les Gravieres	1,42
Antenne Plateau de Saclay	4,79

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. D201.0

Le réseau du SIAVB a été divisé en bassins versants élémentaires d'apport.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces sous bassins.



REPARTITION POPULATION	
BIEVRES	4 564
BUC	5 720
CLAMART (BV)	5 000
IGNY	10 035
JOUY EN JOSAS	8 312
LOGES EN JOSAS	1 486
MASSY	48 363
PALaiseAU (BV)	12 000
SACLAY	3 905
TOUSSUS	1 182
VAUHALLAN	1 931
VELIZY (BV)	6 000
VERRIERES LE BUISSON	15 592
WISSOUS	7 687
ANTONY (BV)	10 000
SATORY Versailles	6 000

Le prix et la qualité du service assainissement

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le marché d'entretien des collecteurs synthétise l'ensemble des opérations de curage, inspection caméra et d'inspection visuelle du réseau. Pour l'année 2019, ont été effectuées sur l'ensemble du linéaire les opérations suivantes :

Une étude, inscrite dans le contrat global Bièvre amont cosigné par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie, le SIAVB et nombre d'acteurs locaux publics et privés pour la période 2007 – 2018, et prolongée 2019-2021 présente un double objectif : les mises en conformité technique et administrative des établissements industriels.

Indicateurs d'actions relatifs aux rejets non domestiques

Indicateurs	Valeurs
Nombre de visites et contre visites réalisées	28/ 8
Nombre d'ASD, CSD et contrat d'abonnement délivrés	55

Opération	Quantité
HYDROCURAGE DES RESEAUX dont	465,56 t
* Curage des séparateurs hydrocarbures	196,68 t
* Curage ouvrage de la Cour Roland	75,1 t
* Pompage sur réseaux divers	193,78 t
Inspection technique des réseaux (visite qui comprend l'inspection regard/regard, de l'état général du collecteur (écoulement, mise en charge,..)	100 000 ML
Passage caméra (inspection caméra des réseaux présentant ou semblant présenter des anomalies)	3 000 ML
Linéaire de réseau hydrocurés	5 200 ML

Le prix et la qualité du service assainissement

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Il s'agit du nombre d'abonnés desservis/le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif 100.

Sur le territoire du SIAVB, le taux de la population raccordée ou raccordable est de 97%, les 3% restant correspondent pour l'essentiel à l'assainissement autonome.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

A : Plan du réseau de collecte.

Mise à jour annuelle du plan : 20/20 : levé du fond de vallée en 2019, application du filaire du réseau sur le fond de plan.

Mise en place logiciel métier

B : information sur les éléments constitutifs du réseau de collecte

Information structurelle complète : 10/10 : SDA global 2019

Information géographique complète : 9/10 : levé géo référencé du collecteur. encours d'amélioration en 2019

Dénombrement des branchements : 9/10 : contrôle des riverains sur le collecteur 150 / an

Localisation et description des ouvrages : 10/10 : plan des ouvrages techniques (chambre à sable, séparateur, refoulement)

C : Information sur les interventions réseaux

Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête, d'auscultation du réseau : 10/10 rapport de contrôle trimestriel

Localisation et identification des interventions : 10/10 : plan de curage après inspection

Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de

réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : étude ECM/ECPP des collecteurs / études diagnostics spécifiques sur les secteurs les plus impactés.

Lancement d'un SDA intercommunal sur l'ensemble du linéaire du réseau de transport 2019

Soit un total de : 98/100

***Poursuite du SDA curage total du réseau levé et intégration dans un logiciel**

*** Etude opérationnelle pour dévoiement sur les Loges en Josas et Vauhallan, lancement du marché.**

*** Réhabilitation chambre à sable Pajeaud**

En 2020

Dévoiement réseau

Vauhallan Les Loges

Etude pro pour dévoiement

Verrières/massy

Diagnostic sur secteurs

spécifiques : Satory

Etude PRO dévoiement

antenne Saclay/ vauhallan

Pour améliorer le total

Le prix et la qualité du service assainissement

PROGRAMMATION ET OBJECTIFS

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2019, aucune plainte n'a été enregistrée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Sur le réseau intercommunal, deux zones font l'objet d'un entretien renforcé. Elles représentent les deux points noirs du réseau intercommunal : BUC aval, Golf IGNY. Une surveillance particulière est exercée sur le secteur graviers. Soit un total de 4,5 points noirs par 100 km de réseau. Le dévoiement en 2019/2020 devrait améliorer ces points.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

Dévoiement antenne des Loges pour 345 m
Dévoiement Vauhallaan pour 375 m

Les objectifs du S.I.A.V.B dans le domaine de l'assainissement sont les suivants :

- **Supprimer les rejets d'eaux usées** dans le milieu naturel.
- **Supprimer les apports** de nappe dans les réseaux d'eaux usées. (E.C.C.P Eaux Claires Parasites Permanentes)
- **Supprimer les apports d'eau** de pluie dans le réseau d'eaux usées. (E.C.M Eaux Claires Météoriques)
- **Quantifier et qualifier** les nuisances dues aux eaux de ruissellement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le S.I.A.V.B réalise un programme d'étude diagnostic portant sur le réseau intercommunal .

Chaque étude terminée a permis de dégager un programme hiérarchisé de remise en état et de mise en conformité du réseau d'assainissement.

Le prix et la qualité du service assainissement

LE PROGRAMME 2020 DE TRAVAUX et ETUDES D'ASSAINISSEMENT



- La mise en conformité des rejets domestiques
- L'étude des effluents industriels
- Mise en conformité des riverains
- Réhabilitation réseau principal
- Projet dévoiement collecteur principal
- Poursuite du SDA transport (2 ans)
- Diagnostic BV Satory , totalité du collecteur
- Levé de la totalité des réseaux SIAVB
- Mise en place logiciel de suivi
- Etude de dévoiement Les Loges en Josas Buc
- Ajout de station de mesure
- Etude dévoiement secteur Massy/ verrières
- Etude dévoiement les Loges et Vauhalla


OPERATIONS ENVISAGEES



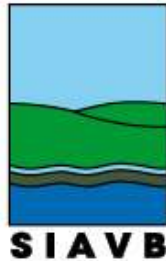
Dans le cadre du 4^{ème} contrat de Bassin dit **contrat global bièvre amont** sont prévues les opérations suivantes (signature 1^{er} semestre 2020)

- * Renforcement du collecteur intercommunal en certains points critiques
- * Dépollution des eaux.
- * Poursuite de la mise en place de points de mesure dans les collecteurs destinés à informer précisément le Syndicat du volume et de la qualité des eaux usées transitant dans ses réseaux.
- * Poursuite des dévoiements renouvelant le réseau et l'éloignement de la rivière.

Le réseau étant géré en régie, il n'existe pas de redevance fermière syndicale. Le S.I.A.V.B a par contre instauré en 1978, la redevance syndicale d'assainissement, celle ci permet de financer les dépenses d'exploitation (*charges courantes, amortissements, intérêts de la dette*) et de limiter le recours à l'emprunt par autofinancement de la section d'investissement.



- ✓ Le taux de la redevance syndicale s'est établi en 2019 comme les années précédentes à : **0.3203 € / m³** .
(Ainsi pour un volume de 120 m³, l'utilisateur a dû s'acquitter en 2018 de la somme de 38.44 €)
- ✓ Le produit de la redevance 2019 est de : 2 634 149 €
- ✓ Le montant de la PFAC perçue en 2019 s'est élevé à 100 984 €.



la Bièvre
NATURELLEMENT

**Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de
la Vallée de la Bièvre**

9, Chemin du Salvart 91370 -Verrières-le-Buisson-

Tél :01.69.33.10.10 / Fax : 01.69.41.91.50

Siavb@siavb.fr [http : //www.siavb.fr](http://www.siavb.fr)

Astreinte : 06.88.76.41.13